



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
MARCHE DE MAÎTRISE d'ŒUVRE
(procédure ouverte)

1 – Pouvoir adjudicateur

Maître d'ouvrage : **Société Immobilière de Mayotte (SIM)** – BP 91 – 97 600
Mamoudzou – Mayotte –

tel : 02 69 61 03 89 – fax : 02 69 61 08 93.

Type du pouvoir adjudicateur : SAEM

Les renseignements techniques peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Marc CHASTAGNOL

Courriel : jean-marc@sim-mayotte.fr

Les renseignements sur la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de Jean MLANAO

Courriel : mlanao@sim-mayotte.fr

2 – Mode de passation du marché

Procédure ouverte selon l'ordonnance N°2005-649 du 6 juin 2005 (article 29) relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au CMP, et ses décrets d'application.

3- Objet du marché et lieu d'exécution

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération TAMARINS – Mamoudzou, de 29 logements, dont 21 logements intermédiaires et 8 locatifs sociaux.

Code NUTS / FR 09

CPV / 71 200 000-0 Service d'architecture

CPV / 71 300 000-1 Service d'ingénierie

4 - Financement de l'opération

Fonds propres de la SIM et emprunts bancaires.

5 - Caractéristiques principales

Mission de base (ESQ à AOR), métrés quantitatifs.

En option 1 / Exe structure

Pas de variantes.

6 – Démarrage et durée prévisionnelle

Juillet 2011

Durée souhaitée par la maîtrise d'ouvrage : 6 mois pour les études, 12 mois de travaux

7 – Part de l'enveloppe affectée aux travaux : 3 218 250.00 € HT y compris VRD

8 - Conditions relatives au marché

Prix ferme, actualisable, non révisable.

Délai global de paiement : 30 jours

Langue : français

Unité monétaire : euro

9 - Conditions de participation

Le groupement attributaire du marché devra revêtir la forme d'un groupement conjoint avec solidarité du mandataire. Le mandataire devra avoir nécessairement avoir la qualité d'architecte (inscrit à l'ordre, fournir copie de l'inscription à l'ordre des architectes) et ne pourra soumissionner que dans une seule équipe et/ou groupement.

Les autres membres du groupement pourront soumissionner dans plusieurs équipes.

Les candidats désirant participer à cette consultation, devront présenter obligatoirement des compétences en architecture et d'ingénierie (structure, fluides et vrd).

Le mandataire de chaque groupement (Architecte obligatoirement) ou son représentant devra assurer une présence permanente sur le département de Mayotte.

10 - Conditions de retrait des dossiers de consultation

Le maître d'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé, toutefois la procédure de remise des offres n'est pas dématérialisée.

Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir l'ensemble du dossier de consultation sous support physique électronique à l'aide d'une clé USB informatique ou CD-Rom à l'adresse citée ci-après.

Toute demande de dossier sera faite impérativement par écrit et transmise au préalable par courriel à mlanao@sim-mayotte.com ou par fax / 02 69 61 08 93.

Veuillez téléphoner préalablement à Jean Alphonse MLANAO – 06 39 69 66 39 pour prendre rendez vous et récupérer les documents, avant de vous déplacer à la Sim.

Les dossiers de consultations sont aussi téléchargeables directement sur le site de la Sim : www.sim-mayotte.com / appels d'offres

La mise à disposition du dossier de consultation pourra se faire à partir du **Mardi 2 Mai 2011**.

Société Immobilière de Mayotte

**Département Aménagement & Opérations / DAO
Rue du Stade de CAVANI - 97 600 Mamoudzou**

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 7H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

Le vendredi de 7H30 à 12H00

Contact : Jean Alphonse MLANAO – 06 39 69 66 39

11 – Conditions de remise des candidatures et offres

Les candidatures et offres sont mises sous enveloppe unique et doivent parvenir à l'adresse ci-dessous avant le **Jeudi 23 Juin 2011 à 11h30**

Adressées à :

« Monsieur le Directeur Général – **Candidature pour la mission de maîtrise d'œuvre – TAMARINS - MAMOUDZOU** – NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE d'OUVERTURE »

Département Aménagement Opérationnel

BP 91 – Stade Cavani

97 600 Mamoudzou

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les candidats auront à produire dans une enveloppe générale cachetée, les pièces ci-dessous définies datées et signées par eux, rédigées en langue française.

Les candidatures comporteront :

1. Volet Administratif :

- Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants / **DC1**
- La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 8 de l'ordonnance du 6 juin 2005 / **DC2**
- Déclaration du candidat / **DC2**
- **Capacités professionnelles et techniques** : moyens humains et techniques de l'entreprise et moyens affectés à l'opération / **DC2**
- **Capacités financières** : Chiffre d'affaire des 3 dernières années / **DC2**
Ces informations seront reprises par un tableau récapitulatif regroupant toutes les données de tous les membres du groupement.
Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître de l'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.
L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement se fera de manière globale.
- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle 2011 indiquant l'étendue des garanties apportées par sinistre.
- Attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents / **NOTI 2 ou DC7.**

2. Mémoire technique

Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leurs expériences:

- Présentation pour chacun des membres de l'équipe candidate de 3 références professionnelles de moins de 5 ans significatives permettant d'apprécier et d'analyser l'expérience et les références du mandataire et des co-traitants concernant des projets de logements et/ou de logements sociaux, (shon réalisée, missions réalisées, maître d'ouvrage, année de réalisation, le coût des travaux y compris vrd ou enveloppes financières dédiées). Les documents seront fournis sous format A4 (20 pages maximum) pour l'ensemble du groupement et sur un support informatique au format pdf.
- Références de projets à Mayotte ou Dom Tom, connaissance du contexte local, références en emploi de matériaux locaux (brique en terre crue, menuiseries, etc...), respect de la charte Mayénergie et/ou démarches liées au Développement Durable, architecture tropicale.
- Mémoire d'analyse et d'intentions, techniques, architecturales et urbanistiques de l'opération, seront fournis sous format A4 (20 pages maximum) pour l'ensemble du groupement et sur un support informatique au format pdf.

L'ensemble de ces éléments permettront d'apprécier la qualité du développement urbain proposé, la qualité de l'insertion urbaine et la qualité environnementale envisagées.

Des informations devront permettre aussi, de préciser la fonctionnalité du projet de lotissement, la qualité des espaces communs et résidentiel, la qualité des cellules d'habitation, ainsi que la qualité du système constructif envisagé.

- Proposition de rémunération / Acte d'engagement (à dater, à parapher sur chaque page et à signer) accompagné du tableau de répartition des honoraires par élément de mission et par co-traitant
- Délais d'étude et de réalisation proposé
- Moyens affectés à l'opération

Une note sur l'organisation du groupement qui présentera pour chacune des phases de mission :

Les moyens humains affectés au projet pour chacun des membres

Le rôle de chaque intervenant

Le profil des intervenants (CV) et leurs expériences professionnelles sur des opérations similaires.

Une note sur le fonctionnement du groupement (coordination de intervenants) et de sa représentation auprès du Maître d'ouvrage (interfaces, échanges, etc...)

12 – Jugement des offres et choix de l'attributaire

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le pouvoir adjudicateur, s'il constate que certaines pièces demandées sont absentes ou incomplètes, peut demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter leur offre dans un délai identique pour tous (8 jours calendaires) . Les candidats qui ne peuvent pas soumissionner à un marché en application des dispositions de l'article 8 de l'ordonnance du 6 juin 2005, ou qui ne complèteraient pas leur dossier suite à demande seront écartés.

Les candidatures non écartées suite au tiret ci-dessus seront examinées au regard des critères de sélection suivants :

- **Qualité des références :** **20%**
- **Mémoire d'analyse et d'intentions :** **40%**

- **Proposition de rémunération :** **30%**
- **Délais et Moyens :** **10%**

Les candidatures qui ne satisferont pas aux critères demandés, seront éliminées.

13 - Date d'envoi à la publication du présent appel à candidature :
Jeudi 28 Avril 2011